

Initiatives ministérielles

sachant que notre tour pourrait venir un jour. Voilà le concept fondamental du partage. Plus on fragmente le pays, comme voudrait le faire le troisième parti de l'opposition, plus on le divise, plus on le sépare, plus on le décentralise et plus on le balkanise en une série de fiefs, moins on peut aider ceux qui n'ont plus droit de participer au partage. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral doit continuer à jouer un rôle important dans ce domaine.

Nous avons toujours été disposés à discuter avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux du choix des intervenants les plus aptes à mettre en oeuvre certains programmes. Nous avons négocié parce que nous savons que nous ne réalisons pas toujours les programmes de la meilleure façon et que les mesures doivent parfois être mises en oeuvre par les collectivités.

Étant donné que l'article 6 du projet de loi C-96 définit le mandat du ministère en termes d'objectifs globaux, nous devons préserver cette souplesse pour mieux servir les Canadiens. Je ne veux pas orienter le débat dans un autre sens en soulevant des questions qui n'en sont pas et en faisant dire à l'article 6 ce qu'il ne dit pas. Ce ne serait pas utile pour les milliers de Canadiens dans toutes les provinces qui profitent de la création d'emplois et de la formation.

L'autre article du projet de loi C-96 qui a soulevé des objections est l'article 20. Il commence ainsi:

En vue de faciliter la formulation, la coordination et l'application. . .

Des mots comme coordination signifient que nous travaillons ensemble pour obtenir des résultats. Cela est si simple et si élémentaire pour comprendre comment on accomplit un travail d'équipe et comment on unit nos efforts que j'ai du mal à voir ce qui pose problème. De toutes façons, l'article poursuit:

. . . le ministre peut conclure un accord avec une province, un groupe de provinces, un organisme public provincial, une institution financière ou toute personne ou organisme de son choix.

Tout observateur raisonnable et objectif comprendrait que cet article ne comporte aucun programme caché visant une intervention quelconque. L'article explique tout simplement comment on établira la coopération avec tous les groupes appelés à former des partenariats si l'on veut réaliser ces changements.

Sans le pouvoir accordé au ministre par l'article 20, le ministère aurait du mal à réaliser son mandat et à remplir ses fonctions les plus simples. Toutefois, le Bloc est déterminé à obtenir plus de pouvoirs pour l'élite politique du Québec et le Parti réformiste est déterminé à obtenir plus de pouvoir pour les provinces et à fragmenter, à balkaniser le pays.

En 1994-1995, au Québec seulement, le ministère du Développement des ressources humaines a signé plus de 50 000 contrats liés au marché du travail, pour une valeur totale de 700 millions de dollars. Sur ces 50 000 contrats, 9 600 ont été conclus avec des organismes à but non lucratif, 9 300 avec des entreprises du secteur privé, 25 000 dans le cadre du programme de stages payants, tous au Québec. Tel est le pouvoir que l'article 20 confère au ministre.

• (1055)

L'article nous autorise à conclure des accords avec des institutions financières concernant les prêts étudiants. Comment allons-nous créer un pays où les jeunes puissent prendre la relève si on ne permet pas à ceux d'entre eux qui sont démunis d'obtenir des prêts étudiants afin de les aider à poursuivre leurs études?

Cette mesure accorde au gouvernement fédéral le pouvoir de conclure des accords avec les provinces en faveur des travailleurs âgés déplacés. Nous savons qu'à l'aube de l'ère de la technologie des communications, quiconque est âgé de 45 à 50 ans et perd son emploi a besoin de formation.

Cette disposition habilite Ottawa à conclure un partenariat avec le Québec afin d'aider les entrepreneurs ainsi que, par exemple, les travailleurs touchés par la fermeture de l'usine Hyundai à Bromont en mars dernier. En fait, le projet de loi tout entier dotera le ministère du Développement des ressources humaines de toutes les attributions nécessaires à la création d'une vision nationale dans l'ensemble du pays. Ce n'est pas seulement la Colombie-Britannique qui est en cause. C'est ainsi que, collectivement, nous travaillons à des réalisations qui font l'envie du monde entier.

Nous formons un pays unique. J'entends encore des gens raconter ce que fait un autre pays et se demander pourquoi nous n'en faisons pas autant. Or, partout où je vais, j'entends des gens parler du caractère unique du Canada. Nous avons appris à collaborer dans la paix et nous avons appris à faire ce qui est de notre devoir, à savoir rétablir la paix, l'ordre public et les principes de bon gouvernement.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Madame la Présidente, le projet de loi C-96—et ça va peut-être vous étonner—m'apparaît comme une insulte aux fédéralistes québécois. Au Québec, il y a beaucoup de fédéralistes qui ont jugé, encore au dernier référendum, qu'il fallait donner une dernière chance au gouvernement fédéral de montrer sa volonté de changement. Le projet de loi C-96, qui avait été déposé avant le référendum et que le gouvernement fédéral continue de faire débattre en Chambre tout simplement comme s'il ne s'était rien passé, est une décision du gouvernement d'intervenir de façon plus systématique et avec une base légale, ce qui est nouveau.

Les interventions que le fédéral fait depuis plusieurs années dans le domaine de la main-d'oeuvre par la mainmise qu'il a sur la Caisse d'assurance-chômage, maintenant, le pouvoir bureaucratique d'Ottawa a décidé de l'inscrire dans une loi. C'est ce qui est très significatif et qui est une espèce de baffe aux fédéralistes québécois et au consensus général qu'il y a au Québec sur la question de la main-d'oeuvre.

Par exemple, quand on pense à un monsieur comme Ghislain Dufour, qui est le porte-parole, président-directeur général du Conseil du patronat du Québec, qui n'est pas reconnu comme étant exactement un indépendantiste ou un souverainiste au Québec, qui dit que c'est le moment, après le résultat serré qu'on a eu au référendum, que le fédéral montre un signe clair, évident qu'il est en faveur du changement et donc de reconnaître le consensus québécois qu'il y a autour de la question de la forma-